

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°1

OBJET :

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 5

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le : 10/4/24

Publication le : 10/4/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le deux avril deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT, Romain COLLIER,

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : André DAMAIS (pouvoir à René PONTET), Christian LAFFAY (pouvoir à Eric LACROIX), Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Dimitri GIRARD (pouvoir à Romain COLLIER)

Le ou les membres absent(s) : André DAMAIS, Christian LAFFAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Dimitri GIRARD

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal **DESIGNE Mme Angélique GONIN-CHARTIER** comme secrétaire de séance, sur proposition de Monsieur le Maire, René PONTET.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 2 avril 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

